

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Annexe n°1 : liste des espaces ambigus et leurs classements au sein des Fichiers Fonciers

Type d'espaces ambigus	Classement dans les chiffres produits	Commentaires
Aéroport ou aérodrome	Artificialisé	Certaines parcelles des aéroports peuvent changer de classement (passage à artificialisé) sans changement physique de la parcelle. Un retraitement manuel a été réalisé
Bâtiments agricoles (sauf serres)	Non artificialisé	Les bâtiments agricoles ne payent pas de taxe foncière. Ceux-ci ne sont donc pas présents dans les Fichiers fonciers.
Camping et centre de loisir	Artificialisé	
Canaux	Artificialisé	Sauf si le canal est non cadastré.
Carrière	Artificialisé	A la fin de l'exploitation, les carrières peuvent retourner à l'état naturel.
Centrale solaire photovoltaïque	Artificialisé	
Chantiers et dépôts de marchandises	Artificialisé	
Chemins ruraux	Non artificialisé	
Éolienne	Non artificialisé	
Golf	Non artificialisé	En 2015, une réforme fiscale a classé l'intégralité des golfs en terrains artificialisés. Un retraitement manuel a été réalisé pour les retirer du calcul et avoir la même définition sur tous les millésimes.
Jardins	Artificialisé	
Parkings (y compris végétalisés)	Artificialisé	
Terrain militaire	Non artificialisé	Les terrains militaires sont des espaces mal définis dans les Fichiers fonciers, pour lesquels l'occupation des sols peut changer sans changement d'usage. Un traitement à la main est réalisé pour les retirer du calcul.
Serres		Les serres soumises à une taxation foncière sont considérées comme artificialisées.
Zoos et parcs urbains	Artificialisé	

**Liste des principaux espaces ambigus**

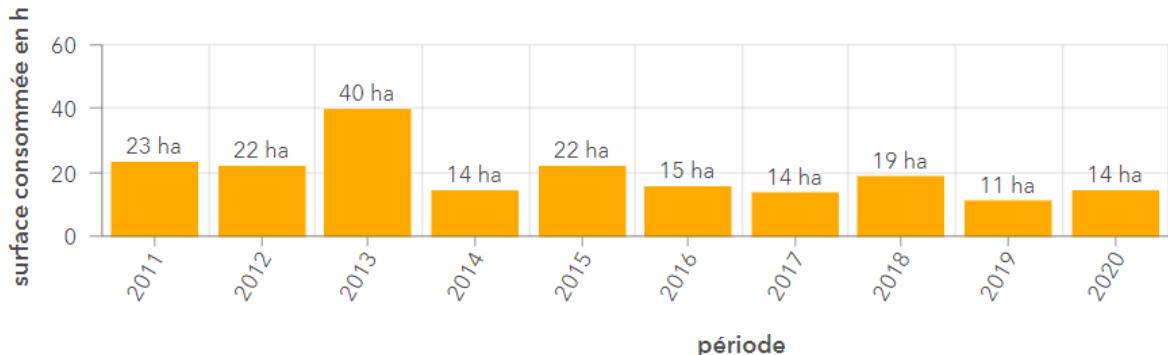
*Source : Mesure de l'artificialisation à l'aide des Fichiers fonciers – Définition, limites et comparaison avec d'autres sources - CEREMA*

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Annexe n°2 : synthèse détaillée issue des données de l'observatoire national de l'artificialisation des sols, sur la période 2011-2021 :

### • Habitat

*Consommation d'ENAF (en ha) à destination d'habitat entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2021*

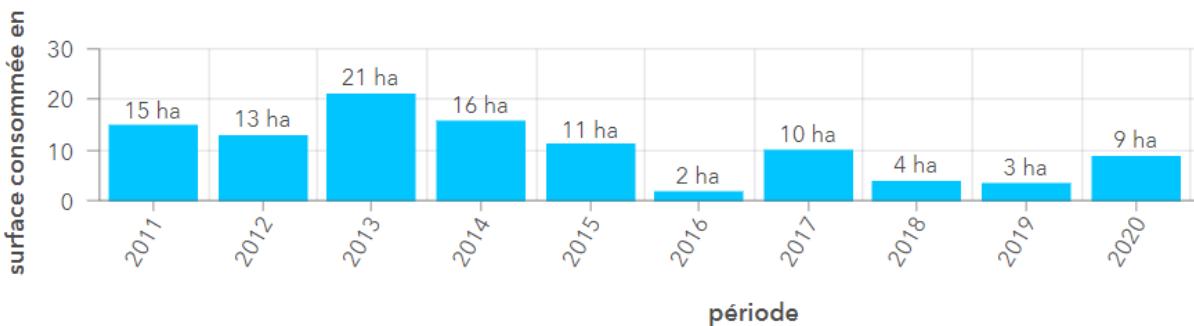


Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2023, données au 1er janvier 2023

Entre 2011 et 2021, sur le volet habitat, **environ 194 ha** ont été consommés. Le pic de la consommation d'ENAF concernant l'habitat sur le territoire de la CASVL a été réalisée en 2013 avec une consommation d'ENAF de 40 ha. En dehors de l'année 2013, la consommation d'ENAF entre 2011 et 2021 est assez constante. A noter également que l'année avec la consommation d'ENAF la plus basse est 2019 avec seulement 11 hectares consommés.

### • Activités (économie)

*Consommation d'ENAF (en ha) à destination d'activités entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2021*



Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2023, données au 1er janvier 2023

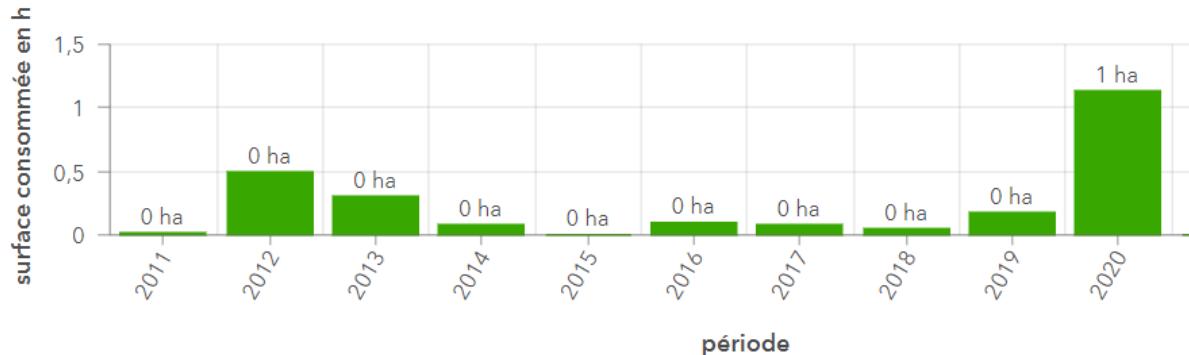
Entre 2011 et 2020, **environ 104 ha** ont été consommés sur le volet activité. En ce qui concerne la catégorie de l'activité économique, les années où il y a eu le plus de consommation sont 2013 et 2014 (21 ha en 2013 / 16 ha en 2014). Cette consommation d'ENAF importante en 2014, peut notamment s'expliquer par la création de la zone d'activités de la Scierie à Longué-Jumelles dont les travaux ont commencé en mars 2013.

### • Mixte

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Dans le terme mixte, on entend les espaces qui concentrent à fois la production secondaire, tertiaire et le résidentiel.

*Consommation d'ENAF (en ha) à destination mixte entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2021*

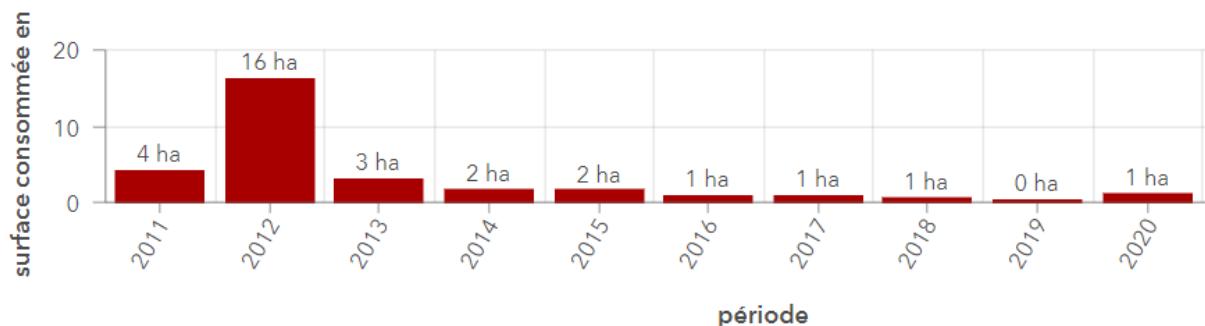


Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2023, données au 1er janvier 2023

Entre 2011 et 2021, environ **2 hectares** ont été consommés à l'échelle de l'intercommunalité dont 1 hectare en 2020 sur la commune de Louresse-Rochemenier.

- **Infrastructure (routières / ferroviaires)**

*Consommation d'ENAF (en ha) à destination des infrastructures entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2021*



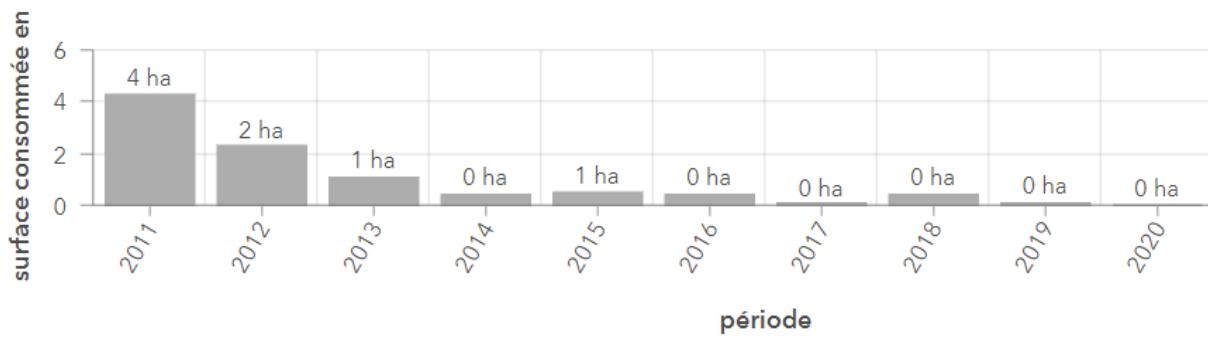
Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2023, données au 1er janvier 2023

Entre 2012 et 2021, environ **31 ha d'ENAF** ont été consommé. Concernant le volet des infrastructures, la majorité de la consommation d'ENAF a été réalisée en 2012 puisque 16 ha ont été consommés. Cela correspond notamment à la réalisation d'une portion de la 2 x 2 voies à Tuffalun sur l'axe Angers Doué-en-Anjou qui traverse le territoire de la commune au nord du bourg de la commune déléguée d'Ambillou-Château.

- **Inconnu**

*Consommation d'ENAF (en ha) à destination inconnue entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2021*

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE



Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2023, données au 1er janvier 2023

Sur le volet inconnu environ 8 ha ont été consommés entre 2011 et 2021. La majeure partie de cette consommation s'est faite en 2011 puisqu'à cette période, 4 hectares sur les 8 ont été consommés. Cette consommation a été principalement réalisée sur la commune d'Allonnes où 3 hectares ont été consommé en 2011.

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Annexe n°3: Synthèse détaillée issue des données de l'observatoire national de l'artificialisation des sols, sur la période 2021-2024 :

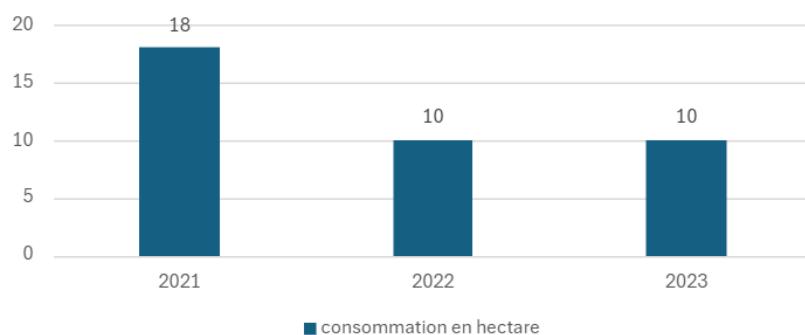
**En préambule, il est rappelé que la donnée concernant l'année 2023 n'étant pas disponible sur le portail de l'artificialisation, le parti pris pour ce premier rapport triennal (qui sera corrigé en fin d'année 2024) est de projeter la consommation d'espaces NAF de l'année 2022 pour l'année 2023.**

- **Habitat**

*Consommation d'ENAF (en ha) à destination d'habitat entre le 1er janvier 2021 et le 1er janvier 2024*

Source :

Portail de



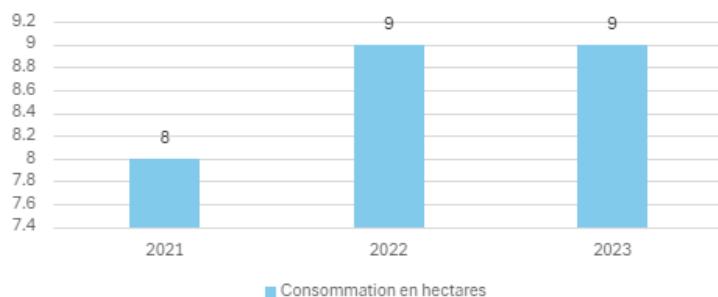
*l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2023, données au 1er janvier 2023 – mise en page CASVL*

A l'échelle de la CASVL, en matière d'habitat, en 2021, 18 ha ont été consommés. En 2022, 10 ha ont été consommés. Au total, sur la période 2021-2022, 28 ha ont été consommé. On remarque donc une importante baisse en 2022 par rapport à la consommation d'ENAF de 2021. Cette réduction peut notamment être expliquée par la crise sanitaire liée au Covid-19 ayant fortement bousculé le marché de l'immobilier et par conséquent la production de logement.

Au regard de la méthodologie précisé en amont de l'annexe et de l'indisponibilité de la donnée pour 2023, une consommation de 10 ha pour l'année 2023 a été compté, portant la consommation d'ENAF totale sur la période 2021-2024 à 37 hectares consommés.

- **Activités (économie)**

*Consommation d'ENAF (en ha) à destination d'activités entre le 1er janvier 2021 et le 1er janvier 2024*



*Source : Portail de l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2023, données au 1er janvier 2023 – mise en page CASVL*

A l'échelle de la CASVL, en matière d'activités économique, en 2021, 9 ha ont été consommés. En 2022, 8 ha ont été consommés. Au total, sur la période 2021-2022, 17 ha ont été consommés. Il est à noter ici une stabilité entre 2021 et 2022.

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Au regard de la méthodologie précisée en amont de l'annexe et de l'indisponibilité de la donnée pour 2023, une consommation de 9 ha pour l'année 2023 a été compté, portant la consommation d'ENAF totale sur la période 2021-2024 à 25 hectares consommés.

- **Mixte**

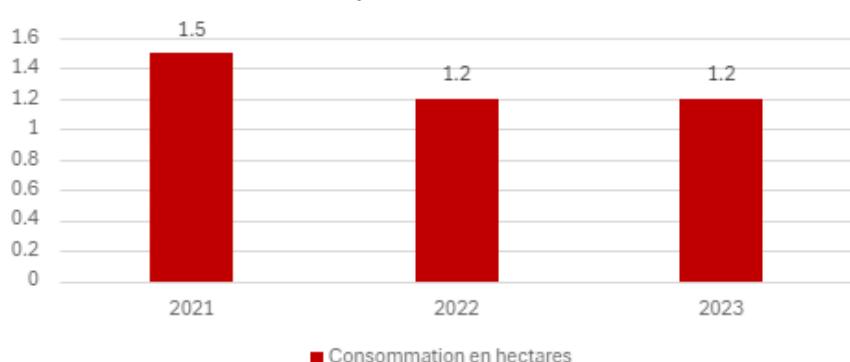
A l'échelle de la CASVL, aucun ha n'a été consommé concernant la destination mixte, entre 2021 et 2024.

- **Infrastructure**

*Consommation d'ENAF (en ha) à destination d'infrastructures entre le 1er janvier 2021 et le 1er janvier 2024*

Source :

Portail de



*l'artificialisation des sols - Cerema - Fichiers fonciers 2011-2023, données au 1er janvier 2023 – mise en page CASVL*

A l'échelle de la CASVL, en matière d'infrastructures, en 2021, **1,5 ha** ont été consommé. En 2022, **1,2 ha** ont été consommé. Au total, sur la période 2021-2022, **2,7 ha** ont été consommé.

Au regard de la méthodologie précisée en amont de l'annexe et de l'indisponibilité de la donnée pour 2023, une consommation de 1,2 ha pour l'année 2023 a été compté, portant la consommation d'ENAF totale sur la période 2021-2024 à 3,9 hectares consommés.

- **Inconnu**

A l'échelle de la CASVL, aucun ha n'a été consommé concernant la destination inconnu, entre 2021 et 2024.